

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 4 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette Feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

P O L O G N E.

De Danzick, le 12 mars.

HIER, notre ville, à l'unanimité des voix de tous les états, & en vertu d'une déclaration formelle sous le sceau de l'état, s'est soumise à la souveraineté de sa majesté le roi de Prusse, en demandant la permission d'envoyer une députation au roi, afin de négocier plusieurs objets directement avec sa majesté.

En attendant, le général Rauner desiré, comme otage, la forteresse de Weichselmunde; ensuite il seroit rétrograder toute sa troupe, de façon que dès demain les affaires & le commerce recommenceroient à reprendre leur cours ordinaire; tout, au reste, est fort tranquille dans notre ville; on a pris des mesures pour contenir les mouvemens de la populace, qui cependant ne sont point à craindre.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 13 mars.

L'électeur de Bavière a entièrement renoncé à la neutralité qu'il avoit suivie jusqu'à présent. Il va fournir son contingent de troupes palatines & bavaroises, aux armées combinées.

La grosse artillerie, que nous avons vu passer ici, sera 30 jours en route. Elle sera à Francfort pour le milieu du mois prochain; on croit que la plus grande partie est destinée au siège de Mayence.

On commence à connoître le plan de campagne concerté entre les puissances. On fait que le général de cavalerie le comte de Wurmser, doit se porter avec son corps d'armée vers Landau. Que le prince de Hohenlohe doit attaquer Thionville, tandis que le prince de Cobourg recouvrera les Pays-Bas, & se portera ensuite sur la Flandre. L'armée du prince Frédéric de Brunswick défendra la Hollande (1),

l'armée du roi de Prusse entreprendra le siège de Mayence; tandis que le comte de Wurmser & le prince de Hohenlohe couperont la communication de Cuffiac & lui fermeront le passage pour son retour.

A L L E M A G N E.

A R M É E S É T R A N G È R E S.

Extrait d'une lettre écrite de l'armée du prince de Cobourg, le 18 mars, par un officier autrichien (1).

Notre armée est restée 9 jours dans l'inaction, aux environs de Maëstricht, pour attendre tous les renforts qui lui étoient destinés, entr'autres 6 mille hommes de grosse cavalerie. Le tour fut arrivé, & se trouva réuni le 13 au soir. L'armée se mit en mouvement le 14, & le quartier-général partit le même jour de Maëstricht pour se rendre à Tongres. Le 15, on se porta sur Saint-Thron, & le 16 sur Tirlemont, que les François pillèrent en le quittant. Le 17, les Autrichiens ne purent parvenir à repousser l'ennemi, & perdirent environ 400 hommes, principalement des régimens de Keihl, Calenberg, & chevaux-légers de l'empereur.

Le 18 à 7 heures du matin, les François, au nombre de plus de 60 mille hommes, commandés par le général Dumouriez, sont venus nous attaquer en feignant de porter leurs forces vers le centre, & l'aile droite de notre armée. Ils furent repoussés avec perte, & notre aile droite continua même à conserver & à poursuivre ses avantages; mais ce n'étoient là que de fausses attaques de la part des François; la véritable étoit réservée & dirigée contre notre aile gauche. En conséquence, ils l'assièrent avec une masse réunie d'infanterie & de cavalerie, précédée d'une artillerie formidable. Le combat a été long & opiniâtre, & chaudement disputé de part & d'autre avec un mélange de succès. A la fin,

(1) Nous allons faire un choix dans les gazettes étrangères des différentes relations qu'elles donnent sur les dernières affaires entre les François & les Autrichiens; on y verra que si nos ennemis font valoir leurs succès, ils rendent justice à l'impétuosité de nos troupes & au courage de leurs chefs.

(1) On craint beaucoup que cette armée ne se porte aujourd'hui sur Dunkerque, que les flottes angloises & hollandaises bloqueroient par mer.

cette partie de notre armée a été enfoncée, même avec désordre. Alors notre corps de réserve, commandé par le duc de Wurtemberg, se mit en mouvement, & non-seulement rétablit l'ordre du combat, mais parvint encore très-heureusement à repousser les François, qui commencèrent à plier & à faire leur retraite en très-bon ordre, à 5 heures du soir. Notre armée se mit à leur poursuite, en les inquiétant & les harcelant de toutes parts. A 7 heures du soir, notre cavalerie parvint enfin à les entamer & à les enfoncer avec tant de succès, qu'ils se mirent à fuir. En ce moment on leur avoit déjà tué beaucoup de monde, & on leur a pris 28 pièces de canon.

Du 19 à midi. — Les Autrichiens ont attaqué Tirlemont, qui avoit été pris & repris, & dont les François étoient restés maîtres le 18, & ils les en ont chassés avec succès. La déroute s'est mise parmi eux. On les poursuit vigoureusement; 62 pièces de canon sont au pouvoir des Autrichiens, qui sont en pleine marche sur Louvain, toujours à leur poursuite. Le nombre de leurs morts est considérable: nous avons également beaucoup perdu, mais on ne peut donner encore aucun calcul exact à cet égard.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait d'une lettre particulière de Lille, du 30 mars.

Nous avons dû quitter Anvers, moins par la crainte des Autrichiens (quoiqu'on disoit sourdement qu'ils alloient prendre des otages parmi les patriotes Bataves, pour les Hollandois, adhérens du stadhouder, qui sont détenus dans la citadelle d'Anvers de la part des François), que par crainte de la populace d'Anvers, laquelle, en détestant les François, a montré la même haine contre les patriotes Hollandois.

Vous connoissez déjà l'état désastreux de nos affaires; tout le Brabant est évacué, ainsi que Moas & une partie de la Flandre. Les plaines de Fontenoy & celles du Quesnoy serviront à y retrancher l'armée françoise, afin de pouvoir l'y organiser d'après les décrets, sans être inquiétée par l'ennemi, & amalgamer les bataillons de gardes nationales avec les troupes de ligne.

Gertruidenberg, Bréda & la citadelle d'Anvers, étoient encore le 26 au pouvoir des François, comme autant de points isolés; mais nous sommes très-inquiets sur le sort de la légion Batave. Quelques-uns croyent que cette légion a été envoyée à Gand; d'autres, qu'elle fait partie du corps du général Marassé, qui se trouvoit encore à Anvers, suivant nos dernières nouvelles du 27, mais qui paroïssoit chercher les moyens de passer l'Escaut, pour se replier également sur Gand. Huit mille hommes des troupes qui étoient dans nos environs, ont marché du côté de Dunkerque. Le bruit général est ici qu'ils vont défendre cette ville contre toute tentative des Anglois; nous croyons plutôt que ce corps a ordre de protéger la retraite des grands magasins qu'ont les François à Bruges & aux environs.

Dans notre ville tout est en mouvement; mais nous ne voyons pas absolument en noir; pourvu que les affaires s'arrangent dans l'intérieur, le pays qu'on a évacué, ainsi que les villes, sont ouverts, sans défense, & céderont à toute armée victorieuse.

Les Autrichiens ont publié une amnistie générale au moment de leur entrée à Bruxelles; van der Noot & van Eupen n'en sont pas même exceptés.

Dumouriez est toujours à Tournay; dès hier 29 au soir, on l'attendoit en cette ville, mais il n'est pas venu. On dit qu'il est très-affecté de l'état de son armée, & que son esprit très-abattu s'en ressent.

De Paris, le 4 avril.

Le tribunal extraordinaire a commencé ses séances par l'instruction du procès de Blanchelande, ci-devant gouverneur de Saint-Domingue.

Le maréchal-de-camp Duval a été nommé pour remplacer Dumouriez.

La société des Jacobins a rayé de la liste de ses membres le citoyen Egalité; elle a aussi arrêté d'exclure de son sein tous les prêtres & les ci-devant nobles.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

J'ai lu aujourd'hui, dans le n^o. 91 des Nouvelles politiques nationales & étrangères, article *Commune de Paris* le passage suivant :

Arthur est monté à la tribune, il a cité un fait qu'il a dit tenir d'un peintre nommé Langlois, &c.

Je déclare que le citoyen Arthur ne peut assurer tenir ce fait de moi, puisque je ne lui en ai jamais parlé. Je déclare que n'ayant jamais parlé d'affaires politiques au général Dumouriez, je n'ai pu connoître son opinion sur le jugement de Louis XVI.

Maintenant je vais rapporter dans toute son exactitude le fait qui me concerne.

Chargé d'une collection de portraits, je me suis rendu à Clichy, chez le général Dumouriez, pour lui demander la permission de faire le sien. Arrivé chez lui, je l'ai attendu long-tems sans m'en plaindre. Un de ses domestiques me demanda ce que l'on pensoit sur le sort de Louis XVI. Je répondis que je ne savois pas ce qu'il en arriveroit. Il me répliqua qu'il imaginoit que ce seroit un malheur, & qu'il ne savoit pas comment se comporteroit l'armée à une pareille nouvelle. Voilà, mot pour mot, la conversation que j'ai eue avec un de ses domestiques, conversation que j'ai rapportée à une autre personne que le citoyen Arthur; elle n'a pas duré long-tems sur ce chapitre, car deux minutes après j'ai vu (pour la première fois) le général Dumouriez, & je me suis occupé à le peindre.

Voilà tout ce que je fais, tout ce que j'ai dit, tout ce que je répète, & cela ne peut compromettre ni le général Dumouriez, ni son domestique, ni moi.

LANGLOIS, peintre.

Nota. Je prie les journalistes patriotes de vouloir bien insérer cet article dans leurs feuilles.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 1^{er}. avril.

Plusieurs sections sont venues prier le conseil de faire partir entre les citoyens les armes enlevées aux personnes suspectes. Hébert a appuyé la proposition, se fondant sur la nécessité où les citoyens seroient bientôt autorisés de faire usage de ces armes. Sur son réquisitoire, le conseil-général, considérant que les malveillans menacent les dépôts publics, a arrêté, 1^o. que les 48 sections seront invitées à surveiller les différens dépôts & établissemens publics, & notamment le poste de l'arsenal; 2^o. que les armes qui doivent être mises en dépôt à la commune, seront partagées dans les différentes sections, pour être plus exactement gardées, & afin de prévenir les entreprises que les contre-révolutionnaires pourroient faire sur un dépôt unique; 3^o. que les canons qui sont placés dans les différens postes d'artillerie, seront également partagés entre les sections; 4^o. que le présent arrêté sera envoyé aux 48 sections & au commandant-général, qui sera tenu de lui donner la prompte exécution.

Une vive discussion s'est élevée sur la garde du Temple;

elle a été ordonnée & ée surpris e ont été adop

« Sur le conseil-général

1^o. Qu'au ment, ne p soit. Toute p arrêtee & tr gouverneur.

2^o. Enjoin tenir aucune nues, comm pour elles.

3^o. Déten nover aux a Temple.

4^o. Qu'au entrer dans

5^o. Qu'il prisonniers.

6^o. Qu'au ni recevoir c lues au con

7^o. Lorsqu forme, ils l & du comm

Les grand jour. Cnaun situation crit

ville de Pari de Dumourie restée fidelle

bourg; Beau les moyens c

Forateur, q toujours été bien qu'elle

que de sa cl république. diverses mes

1^o. Qu'il mouriez.

2^o. Qu'un nationale, p ses comités y imminent ob

3^o. Qu'il conserver la

4^o. Que t que les arm section, ne qui prétendr

5^o. Qu'il jacobins, & ensemble, c rats qui atte

6^o. Que le der le prem les groupes rétablissement

Quelques- les autres se par une dépu

elle a été occasionnée par l'arrestation d'un individu qui a été surpris en levant le plan de la tour. Différentes mesures ont été adoptées ; elles sont contenues dans l'arrêté suivant : « Sur le réquisitoire du procureur de la commune , le conseil-général arrête :

1°. Qu'aucune personne de garde au Temple ou autrement, ne pourra y desliner, lever le plan de quoi que ce soit. Toute personne prise en contravention sera sur-le-champ arrêtée & traduite au conseil-général faisant les fonctions de gouverneur.

2°. Enjoint aux commissaires de service au Temple, de ne tenir aucune conversation familière avec les personnes détenues, comme aussi de ne se charger d'aucune commission pour elles.

3°. Défenses sont faites auxdits commissaires de rien innover aux anciens réglemens pour la police de l'intérieur du Temple.

4°. Qu'aucun employé au service du Temple ne pourra entrer dans la tour.

5°. Qu'il y aura toujours deux commissaires auprès des prisonniers.

6°. Qu'aucun commissaire au Temple ne pourra envoyer ni recevoir des lettres, sans qu'elles aient été préalablement lues au conseil du Temple.

7°. Lorsque les prisonniers se promèneront sur la plattform, ils seront toujours accompagnés de trois commissaires & du commandant qui les surveilleront scrupuleusement.

Du 2 avril.

Les grandes mesures de salut public étoient à l'ordre du jour. Chaumet & Hébert ont fait un tableau effrayant de la situation critique où se trouve la république, & sur-tout la ville de Paris. Selon le procureur de la commune, l'armée de Dumouriez, c'est-à-dire la partie de l'armée qui lui étoit restée fidèle, seroit d'avant-garde à celle du prince de Cobourg; Beurnonville alloit concerter avec ce général perfide les moyens de détruire Paris; car faites attention, a continué l'orateur, que le but de tous les contre-révolutionnaires a toujours été de détruire cette immense cité, parce qu'ils savent bien qu'elle est la colonne la plus ferme de la liberté, & que de sa chute ou de sa conservation dépend le sort de la république. Chaumet & son substitut Hébert, ont proposé diverses mesures dont voici les principales :

1°. Qu'il fût formé un camp entre Paris & l'armée de Dumouriez.

2°. Qu'une députation se rendit demain à la convention nationale, pour lui demander quelles sont les mesures que les comités vont prendre pour sauver la république du danger imminent où elle se trouve.

3°. Qu'il fût formé une légion de tyrannicides, destinée à conserver la liberté, toute la liberté, rien que la liberté.

4°. Que tout parc d'artillerie fût prohibé dans Paris, afin que les armes & les canons distribués également dans chaque section, ne pussent tomber à la disposition des malveillans qui prétendroient s'en emparer.

5°. Qu'il fût sur-le-champ levé une armée de 50 mille jacobins, & que les patriotes fussent invités à se lever tous ensemble, comme au 2 septembre, pour anéantir les scélérats qui attentent à notre liberté.

6°. Que les patriotes s'engageassent par serment à poignarder le premier qui oseroit, dans une place publique, dans les groupes, dans les cafés, &c. proposer la royauté & le rétablissement du despotisme.

Quelques-unes de ces propositions ont été adoptées, & les autres seront soumises demain à la convention nationale par une députation qui s'y rendra à cet effet.

L'administration de police a été vivement inculpée par plusieurs sections; on l'a accusée d'avoir, par sa mollesse & son trop de facilité à relâcher des hommes plus que suspects, aggravé le danger que court la république. Plusieurs contre-révolutionnaires ont échappé par un effet de cette indulgence à la justice nationale. La section des Arcis a cité pour sa part un prêtre qu'elle avoit fait arrêter au milieu d'une messe célébrée dans une maison particulière, & à la suite de laquelle plusieurs jeunes personnes, sous la direction d'une abbesse, devoient communier. Ce prêtre, relâché par le département de police, a été repris le soir dans les bras de l'abbesse. Le conseil général a été vivement frappé de ces diverses dénonciations, & après de vives apostrophes contre quelques-uns de ces administrateurs, il a été arrêté, 1°. que demain quatre membres de ce comité seroient remplacés; 2°. que leur nombre seroit porté à douze; 3°. qu'ils seroient chargés de correspondre fraternellement avec les comités révolutionnaires des 48 sections.

Les tribunaux ont été installés dans le jour.

Les hussards de la liberté, chassés par Dumouriez & réfugiés à Paris, sont venus remercier le conseil de la protection qu'ils ont trouvée dans leur disgrâce. Un commissaire des guerres étoit leur organe: ils ont demandé d'être promptement casernés. « J'appuie de toutes mes forces leur pétition, a dit Chaumet; nous aurons besoin d'eux, comme ils auront besoin de nous: il faut que la députation qui demain ira à la convention, lui annonce qu'il est dans l'intention du conseil de rallier autour de la commune de Paris & de la convention nationale tous les républicains chassés de l'armée de Dumouriez, tous ces fiers Sans-Culottes du Midi, qui viennent, comme d'un mont Sinai, apporter cette loi, l'arrêt de mort des traîtres & le gage du bonheur des patriotes ».

Ces hussards ont été invités aux honneurs de la séance; leur demande a été accordée, & le réquisitoire du procureur de la commune adopté. Sans dire qu'on les fit repartir bientôt, afin que la protection qu'on leur accorde ne fût point un appât pour les délateurs. Il s'est excusé aussi sur les difficultés que présentait la loi relative à la répartition des canons entre les sections; mais le conseil a passé à l'ordre du jour sur l'une & l'autre observation du général.

Une députation de l'assemblée électorale a été admise dans le sein du conseil: elle a improuvé & dénoncé le comité de salut public, correspondant avec les départemens, comme attentatoire à la souveraineté nationale: presque toutes les sections qui avoient accordé leur adhésion à la formation de ce comité ont cru devoir la retirer; le conseil a suspendu jusqu'à l'émission du vœu des sections l'exécution de son arrêté, qui ordonnoit que les frais de bureaux de ce comité seroient soldés par le trésor de la commune.

Dubousson, l'un des commissaires dénonciateurs de Dumouriez, est monté à la tribune; il résulte de son rapport que Dumouriez avoit conçu la plus mauvaise opinion des volontaires, & sur-tout de ceux de Paris: 2250 soldats du bataillon de la république étoient à ses yeux des coupe-têtes; il a dit, en parlant de ces volontaires, que son seul regret étoit de ne les avoir point fait désarmer & démonter pour équiper ses camarades de la ligne; il s'est plaint vivement de ce que la convention ne donnoit des pensions qu'aux hommes du 10 août & du 2 septembre, tandis que les braves soldats des troupes de ligne n'en pouvoient obtenir. Les commissaires le traitoient un jour de citoyen. « Point de citoyen, s'écria-t-il, je suis général. je ne prétends pas qu'on m'appelle citoyen ». Les bonnets rouges ont été proscrits de son armée. Dubousson lui dit, dans une de leurs conférences, que 12 mille Parisiens alloient voler à son secours. « Je n'en veux

point, je n'en veux point, repliqua Dumouriez; ce sont des lâches, ce sont des coupe-têtes ».

Dubuisson a terminé son rapport par demander, en riant, si le conseil vouloit adhérer au magnifique plan de contre-révolution proposé par Dumouriez. Tout le conseil & les tribunes se sont levés en criant : non, non. En ce cas, a continué Dubuisson, ma mission dont le général n'avoit chargé est remplie; il ne m'en reste qu'une, celle de vous suggérer des moyens de défense adaptés à l'attaque qu'on nous prépare. Je demande d'être adjoint à un des commissaires pris dans votre sein, pour concerter avec eux un plan d'opération qui puisse sauver Paris & la république. (Applaudi & adopté).

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry.)

Séance du mercredi 3 avril.

On admet à la barre une députation de la commune de Paris. Le procureur de la commune, Chaumet, prend la parole; il annonce que le comité central de salut public, dénoncé à la convention, a été formé par la majorité des sections, & s'est réuni dans une des salles de l'évêché. Le rassemblement étant légal, le conseil de la commune n'a pu s'empêcher de l'autoriser: mais dès les premières séances, les meneurs de ce comité ont décelé leurs intentions perfides, & les sections leur ont retiré les pouvoirs dont elles les avoient revêtus.

Chaumet, après avoir rendu compte de ce fait, propose des mesures que la trahison d'un général qui menace Paris & la convention rend urgentes & indispensables. Il demande, 1°. la formation d'un camp entre Paris & les frontières; 2°. la réorganisation de la partie de l'armée que Dumouriez a licenciée; 3°. le rapprochement des fabriques d'armes qui sont sur les frontières, pour les mettre en activité extraordinaire. Il demande de plus que les départemens soient instruits des dangers qui menacent Paris, car leur prévention contre Paris, dit-il, n'existe plus.

La députation est admise aux honneurs de la séance.

On lit une lettre des derniers commissaires envoyés à Lille, datée du premier avril, à huit heures du matin. Ils écrivent qu'étant arrivés dans cette ville; ils ont eu des conférences avec leurs collègues, sur les moyens d'approvisionner l'armée. Quant au décret porté contre Dumouriez, ils vont se rendre au camp de Maulde pour le mettre à exécution dans toutes ses dispositions. Le ministre Beurnonville, de son côté, prend tous les moyens possibles d'arrêter la désertion.

Les commissaires Lacroix, Merlin, Gossuin & Treillard, de retour de leur mission, se présentent successivement à la tribune. Lacroix a rendu compte, au nom de ses collègues, de la conduite qu'ils ont tenue; mais il s'est plaint d'abord des calomnies lancées contre lui à la tribune de la convention; cependant il n'a pas insisté sur sa réclamation. Citoyens, a-t-il dit, en partant de Lille, nous ne nous attendions pas à apprendre que nous avions été calomniés auprès de vous. Si nous étions restés 24 heures de plus, nous aurions mis à exécution votre décret, & Dumouriez seroit aujourd'hui à votre barre, mort ou vif.

Après avoir rendu compte des soupçons qu'il avoit eus sur la conduite de Dumouriez, de ce qu'il a fait avec Danton à l'armée, où ils ont rallié des bataillons qu'on écartoit auprès de l'armée, il a dit que l'évacuation combinée de la Bel-

gique, & le projet de livrer Lille, où Dumouriez n'avoit laissé que 245 hommes presque sans armes, détermineroient les commissaires à prendre de grandes mesures, pour mettre à couvert une frontière que Dumouriez a dégarnie.

D'abord ils ont requis le général Duval de s'emparer, avec 3 mille hommes, du poste du pont rouge & autres, pour mettre la place de Lille à couvert. Le 27, ils ont formé le général Dumouriez de se rendre le 29 à Lille, pour se justifier des nombreuses accusations portées contre lui; ils avoient arrêté entr'eux une série de questions à faire au général, & qui portoient sur les faits dénoncés par les commissaires Proly, Pereira & Dubuisson. On sait quelle est la réponse que le général Dumouriez a faite à cette réquisition.

D'après cette réponse, les commissaires prirent la résolution de se rendre auprès du général. Ils ne se dissimuloient pas les dangers qu'ils pouvoient courir en allant faire arrêter un général à la tête de son armée. Mais résolu à faire leur devoir, & à périr plutôt que d'y manquer, ils s'armèrent, & Lacroix demanda même l'autorisation de ses collègues pour brûler la cervelle à Dumouriez, s'il faisoit résistance.

Cette détermination avoit été prise pendant la nuit; ce qui rassuroit les commissaires, c'est qu'ils avoient détabulé l'armée sur le bruit que l'évacuation de la Belgique étoit concertée avec l'assemblée. Tel étoit l'état des choses, lorsque les derniers commissaires Camus, Bancal, Lamarque & Quinette ont succédé aux premiers, & ceux-ci ont été alors obligés d'obéir à leur rappel. Cependant, ils ont offert à leurs collègues de les accompagner au camp. Ils n'ont pas paru goûter cette proposition, & les huit commissaires se sont séparés.

Lacroix & ses collègues étant en route, ont été obligés de s'arrêter à Douai, faute de chevaux. Là les administrateurs du département du Nord leur ont fait remettre une lettre qu'ils venoient de recevoir du général Dumouriez, & qui est sans date.

« La tyrannie, les assassinats & les crimes, est-il dit dans cette lettre, sont à leur comble dans Paris. L'anarchie nous dévore; plus les dangers de la patrie sont grands, plus la convention met de tyrannie & d'aveuglement. Les vertus que je lui ai dites ont exaspéré les Marat & les Robespierre. J'ai fait arrêter quatre commissaires de la convention, & le ministre Beurnonville, lui dont j'avois fait la fortune dans la dernière campagne.

J'ai eu de la peine à retenir l'indignation de l'armée; je les ai en lieu de sûreté pour me servir d'otages, & je ne tarderai plus à marcher sur Paris, pour y faire cesser l'anarchie, & défendre la liberté. Le rétablissement de l'ancienne constitution ramènera le calme & la paix, & éteindra les feux de la guerre civile. J'espère être le libérateur de la France. Je suis bien loin d'aspirer à la dictature; aussitôt que la paix sera rétablie, je me démettrai de tout emploi.

Une lettre du général Custine annonce qu'il a été trahi par le général Lovingen; il a été forcé sur une hauteur où étoient postés quelques compagnies, & obligé de quitter les postes de l'Ana; il va se replier sur Landau. Ce mouvement ne l'empêche pas cependant de conserver Mayence, où il peut résister. Il se plaint de quelques compagnies de grenadiers: la lettre contient de longs détails sur cette affaire.

Thuriot, après quelques réflexions sur les dangers qui nous pressent, a fait décréter que la séance sera permanente jusqu'à nouvel ordre.